




# Dispositif ORSEC

## Disposition Spécifique

### INONDATION




Janvier 2014


 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 2 sur 54	

## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Objectifs de la DS ORSEC Inondation .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Mise à jour de la DS ORSEC Inondation.....</b>	<b>5</b>
<b>3. Livret d'information .....</b>	<b>5</b>
<b>4. Le profil de crues dans les Hauts-de-Seine .....</b>	<b>6</b>
<b>Titre 1 : Montée en puissance du COD.....</b>	<b>8</b>
<b>1. Outils d'aide à la décision .....</b>	<b>8</b>
a. Les échelles de crues .....	8
b. Le tableau des seuils de vigilance.....	10
c. Le schéma de montée en puissance du COD .....	12
<b>2. Composition du COD Inondation .....</b>	<b>14</b>
<b>3. Plan du COD Inondation .....</b>	<b>15</b>
a. COD Inondation Restreint .....	16
b. COD Inondation Complet .....	17
<b>Titre 2 : Fiches mission des cellules .....</b>	<b>18</b>
<b>1. Etat-major .....</b>	<b>18</b>
<b>2. Cellule Stratégie et Anticipation.....</b>	<b>20</b>
<b>3. Cellule Réseaux .....</b>	<b>21</b>
<b>4. Cellule Secours et Santé.....</b>	<b>26</b>
<b>5. Cellule Transport, Circulation et Ordre Public .....</b>	<b>28</b>
<b>6. Cellule Collectivités Territoriales .....</b>	<b>30</b>
<b>7. Cellule Education Nationale .....</b>	<b>31</b>
<b>8. Cellule Ecoute Entreprises.....</b>	<b>32</b>
<b>9. Cellule Sauvegarde et Retour à la Normale .....</b>	<b>33</b>
<b>10. Cellule Juridique et Finance.....</b>	<b>35</b>
<b>11. Cellule Logistique et Continuité.....</b>	<b>36</b>
<b>Titre 3 : Annexes – Boite à outils de la DS ORSEC Inondation .....</b>	<b>37</b>

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 3 sur 54	

<b>1. Annexe 1 : Recensement .....</b>	<b>38</b>
<b>2. Annexe 2 : Point de situation .....</b>	<b>39</b>
<b>3. Annexe 3 : Proposition de répartition des responsabilités (outil Hauts-de-Seine) .....</b>	<b>43</b>
<b>4. Annexe 4 : Messages GALA .....</b>	<b>47</b>
<b>5. Annexe 5 : Boîtes à outils des cellules.....</b>	<b>50</b>
a. La cellule Réseaux .....	50
b. La cellule Secours et Santé .....	50
c. La cellule Collectivités Territoriales .....	50
d. La cellule Education Nationale .....	50
e. La cellule Ecoute Entreprises .....	50
f. La cellule Juridique et Finance.....	50
g. La cellule Logistique et Continuité.....	50
h. Sauvegarde et retour à la normale .....	50
<b>6. Annexe 6 : Cartographies.....</b>	<b>51</b>
a. Cartographie scénarios régionaux ORSEC 2005.....	51
b. Cartographie électricité ErDF .....	51
c. Cartographie gaz GrDF.....	51
d. Cartographie routière DOPC .....	51
e. Cartographie routière DRIEA.....	51
f. Cartographie entreprises CCI HdS .....	51
g. Cartographie télécoms Orange .....	51
<b>7. Annexe 7 : Glossaire .....</b>	<b>52</b>

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 4 sur 54

## Introduction

L'inondation est le risque naturel le plus important pour les Hauts-de-Seine. Les impacts socio-économiques d'une crue type 1910 (crue de référence) sont nombreux et fortement pénalisants (18 communes directement impactées, 1.2 milliard d'euros de dégâts prévisibles, 400 000 emplois touchés, etc.). La durée prévisible de la crise est supérieure à 1 mois (50 jours en 1910 pour la crue et la décrue).

Afin de se préparer au mieux à ce risque, le Plan de Secours Spécialisé sur les Inondation (PSSI) de 2005 a été révisé pour devenir la Disposition Spécifique (DS) ORSEC Inondation.

### 1. Objectifs de la DS ORSEC Inondation

L'objectif général de ce plan est d'assurer la continuité en limitant les effets pendant la crise (protection et sauvegarde de la population / perturbations limitées des réseaux, de l'activité économique, etc.) ainsi qu'un retour à la normale le plus rapide possible après la crise.


**La Disposition Spécifique (DS) ORSEC Inondation vise avant tout à définir l'organisation de gestion de crise des services et la montée en puissance du Centre Opérationnel Départemental (COD).**

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en place une organisation opérationnelle permettant une gestion de crise optimisée qui perdure dans le temps pour faire face à une crise de longue durée.
- Définir clairement les missions attendues des principales cellules (coordination, communication, secours/santé, réseaux, entreprises, etc.) et les moyens pour y parvenir.
- Mettre à disposition un ensemble d'outils opérationnels facilitant la gestion de crise (outils de communication, de synthèse, d'aide à la décision, etc.).
- Faire un recensement des éléments principaux permettant une bonne gestion de crise (acteurs, enjeux majeurs, actions palliatives, moyens nécessaires, etc.).

**L'aspect organisationnel est réellement le cœur de la Disposition Spécifique. Il est capital d'avoir une structure capable de s'adapter aux nombreuses difficultés qui seront parfois différentes de celles prévues lors de la planification.**

Le recensement permet de confirmer la grande vulnérabilité du département face à une inondation majeure. Il met en avant un grand nombre de problématiques qu'il faut anticiper (en prenant compte de l'imprécision de la planification basée sur des scénarios théoriques) pour garder un temps d'avance sur la crise.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION		Page 5 sur 54

## 2. Mise à jour de la DS ORSEC Inondation

Afin d'assurer une mise à jour continue de la DS ORSEC Inondation des Hauts-de-Seine, une relance annuelle sera faite à l'ensemble des partenaires qui ont participé à la préparation de ce plan.

Cette relance sera suivie d'une réunion de mise en commun afin de partager les avancées des différents services.

## 3. Livret d'information

Une brochure d'information « Inondation 92 : comment s'en protéger ? » est en cours d'élaboration, en partenariat avec le Secrétariat Général de la Zone de Défense et de Sécurité (SGZDS), afin de compléter la DS ORSEC Inondation. Le risque inondation, les impacts prévisibles dans le département et les bons comportements à adopter en cas de crue y seront décrits.

Bien que ne faisant pas partie de la DS ORSEC Inondation, cette brochure d'information est un complément utile pour communiquer sur les mesures engagées dans cette Disposition Spécifique.

## PROJET



### Où vous renseigner?

- Sur le phénomène naturel : [www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-et-prevision-des-r258.html](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/connaissance-et-prevision-des-r258.html)
- Sur la constitution d'un kit de survie et d'un plan d'urgence : [www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/anticiper-une-situation-durgence](http://www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/anticiper-une-situation-durgence)
- Sur la prévision des crues : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/niv\\_spc.php?idspc=7](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=7)
- En cas de crue majeure : [www.prefecturedepolice.fr](http://www.prefecturedepolice.fr)

PREVENTION ET SECURITE


## Le risque inondation : comment s'en protéger? 92



Informations valables au 01 01 14 sous réserve de modifications ultérieures

Préfecture de Police – service de la communication  
[ppservicecom@interieur.gouv.fr](mailto:ppservicecom@interieur.gouv.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Liberté • Égalité • Fraternité

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 6 sur 54

#### **4. Le profil de crues dans les Hauts-de-Seine**

Le niveau de référence en France est le niveau NGF69 (« niveau zéro » de la mer). Les échelles d'Austerlitz et de Chatou (les deux stations de mesure pertinentes pour les Hauts-de-Seine) sont respectivement positionnées à 25,92m et 0,34m au dessus du niveau NGF69.

Entre les stations de mesure Austerlitz et Chatou, il y a un dénivelé d'environ 7m qui est découpé en temps normal en 2 plans d'eau navigables par les barrages de Suresnes et de Chatou. Lors d'une crue, les barrages (qui ne sont pas conçus pour retenir une quantité importante d'eau due à une inondation) sont effacés et le dénivelé entre Austerlitz et Chatou revient à son état naturel.

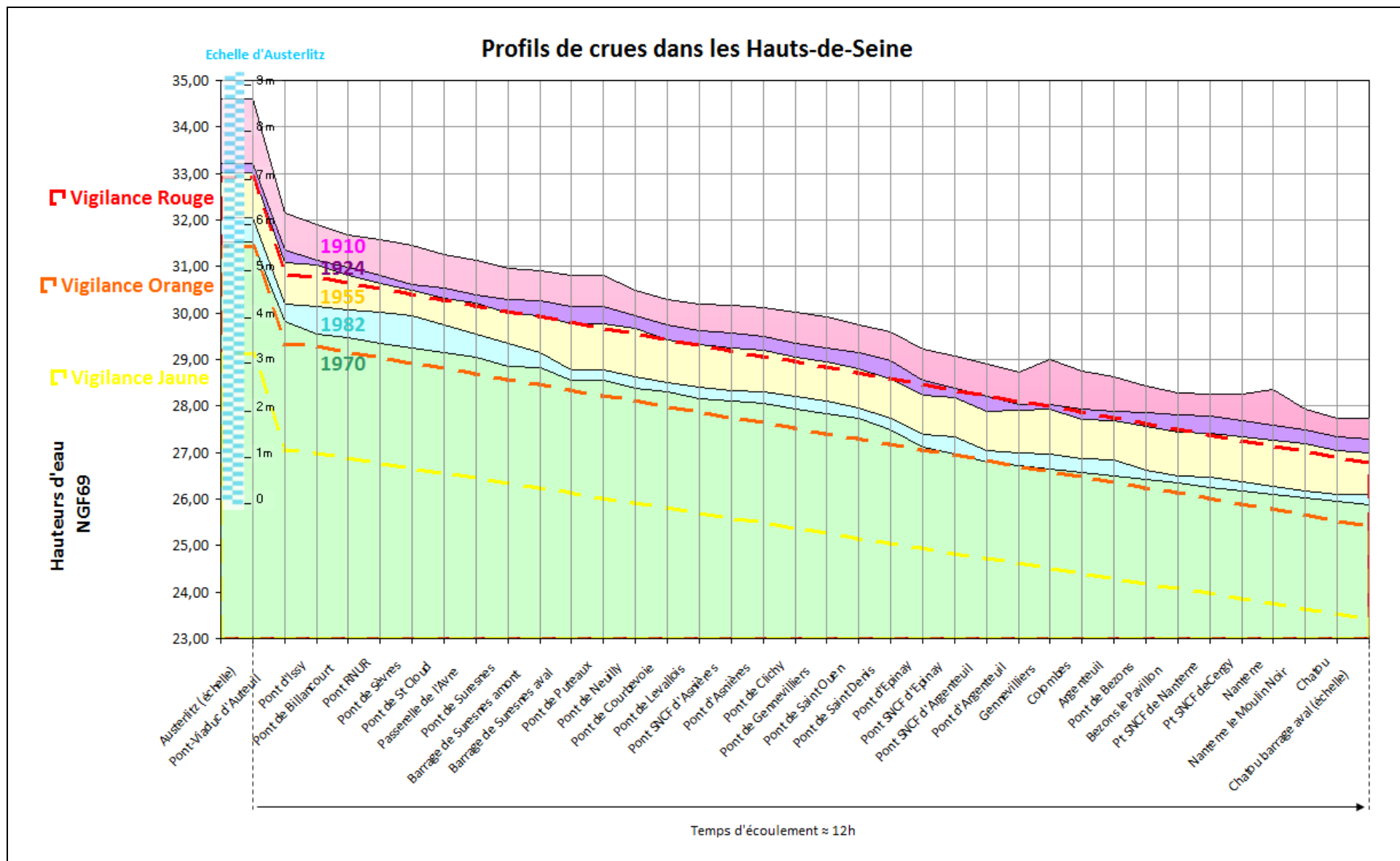
**Le schéma de la page suivante donne le profil des crues historiques de référence (1910, 1924, 1955, 1970 et 1982) tout au long du département en prenant comme points de repères les ponts qui jalonnent le département.**


**Avec ce schéma, il est possible de déterminer suivant la cote d'eau donnée à la station de mesure d'Austerlitz quelle sera la hauteur d'eau en NGF 69 à proximité de l'enjeu étudié.**

Il faut néanmoins utiliser cet outil avec précaution. Il n'indique qu'un ordre de grandeur. En effet, il n'est pas possible de modéliser avec précision le profil de crue dans les Hauts-de-Seine quelque soit la hauteur d'eau à Austerlitz.

De plus, le temps d'écoulement de l'eau entre la station d'Austerlitz et celle de Chatou étant d'approximativement 12h, il faut un certain délai avant que la hauteur d'eau équivalente, donnée dans le schéma, soit atteinte.

Enfin, il y a 5 à 10 cm de batillage sur la Seine, ce qui renforce l'idée de ne pas se baser sur des hauteurs d'eau au centimètre près.



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 8 sur 54	

## Titre 1 : Montée en puissance du COD

### **1. Outils d'aide à la décision**

#### **a. Les échelles de crues**

L'alerte sur la montée des eaux est transmise par le Service de Prévision des Crues (SPC) de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE). Il communique les hauteurs d'eau aux stations de mesures (Austerlitz et Chatou pour les Hauts-de-Seine), ainsi que les seuils de vigilance (vert, jaune, orange, rouge) qui sont associés.

**Le SPC envoie quotidiennement deux bulletins de vigilance, à 10 et 16 heures, avec une prévision pour les 24, 48 ou 72 prochaines heures sur l'évolution de la montée des eaux.**

Le schéma ci-contre présente les 4 seuils de vigilance en fonction des hauteurs d'eau à la station d'Austerlitz. A noter que la définition du seuil de vigilance n'est pas seulement connectée à une hauteur d'eau précise mais à une analyse multicritères de la situation (période de l'année, cinétique en amont, hauteur d'eau, etc.).

**Le Référent Départemental Inondation (RDI), chef de l'Unité Territoriale (UT) de la DRIEE, est l'interlocuteur privilégié du SIPDC pour obtenir des informations complémentaires vis-à-vis des bulletins du SPC.**

Les 4 cartes des scénarios régionaux ORSEC de 2005 produites par le SPC (voir annexe 6), servent à visualiser une inondation dans les Hauts-de-Seine dans les conditions d'un débit équivalent à 60% (R0.6), 80% (R0.8), 100% (R1.0) et 115% (R1.15) du débit de la crue de 1910.

Ces scénarios théoriques ont de nombreuses imprécisions dues à l'utilisation de casiers (avec un taux de remplissage et une hauteur d'eau moyenne) et à la non prise en compte de phénomènes difficilement modélisables tels que la remontée des nappes souterraines et le ruissellement.

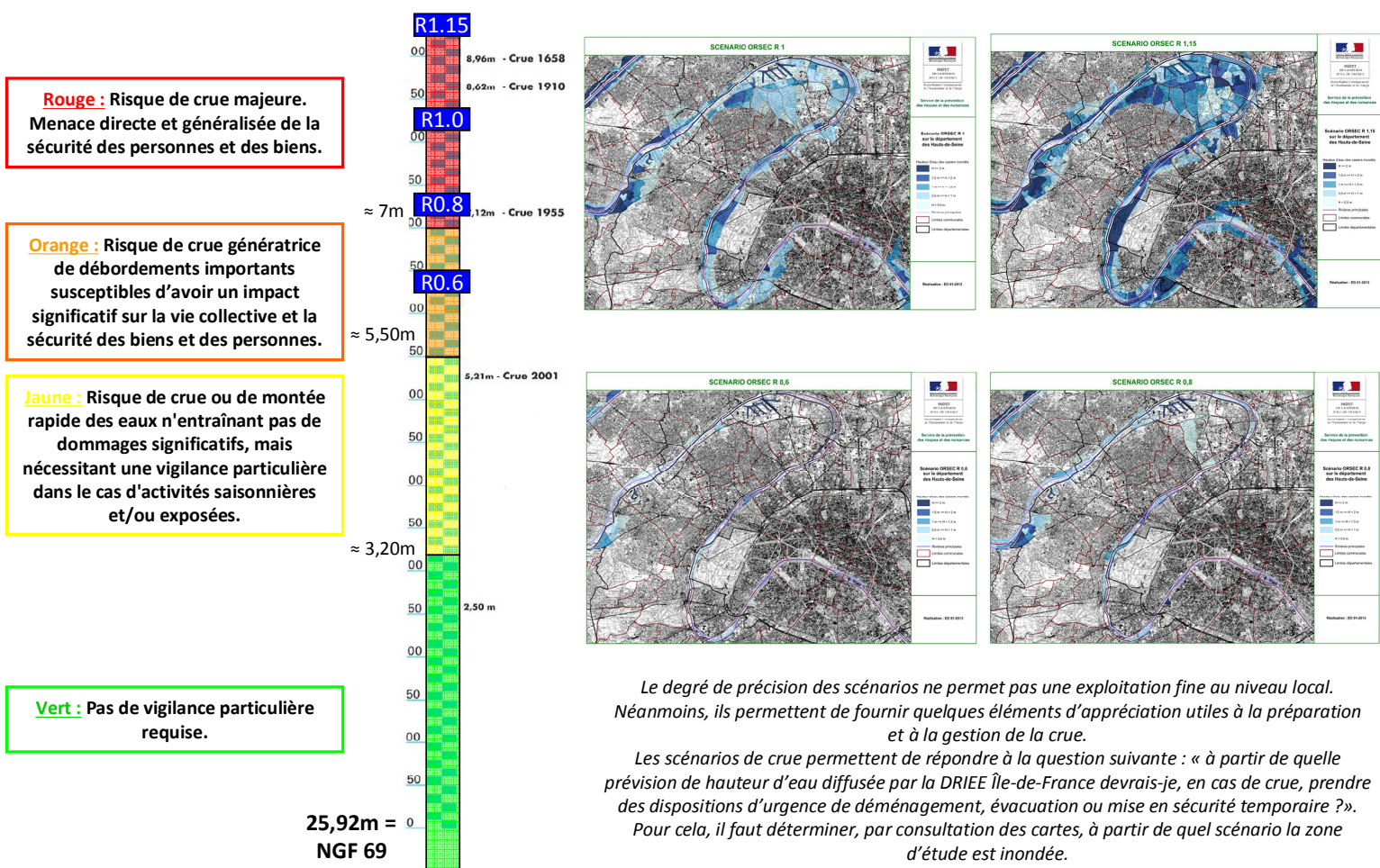
**Ces cartes, qui ont servi pour le travail de planification (en grande partie pour le recensement), ne doivent pas être considérées comme reflétant la réalité en cas de crue. Elles risquent d'induire en erreur les services en présentant une situation non conforme aux conditions du terrain.**

**Le recensement qui s'appuie grandement sur ces cartes doit être utilisé avec précaution dans la gestion de crise car il s'appuie sur une inondation théorique du département. Il est donc probable que des zones supposées inondées ne le soient pas et vice versa.**




## 4 niveaux de vigilance « crues »

### Echelle du pont d'Austerlitz



*Le degré de précision des scénarios ne permet pas une exploitation fine au niveau local. Néanmoins, ils permettent de fournir quelques éléments d'appréciation utiles à la préparation et à la gestion de la crue.*

*Les scénarios de crue permettent de répondre à la question suivante : « à partir de quelle prévision de hauteur d'eau diffusée par la DRIEE Île-de-France devrais-je, en cas de crue, prendre des dispositions d'urgence de déménagement, évacuation ou mise en sécurité temporaire ? ». Pour cela, il faut déterminer, par consultation des cartes, à partir de quel scénario la zone d'étude est inondée.*

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 10 sur 54	

### ***b. Le tableau des seuils de vigilance***

Le tableau ci-contre permet en fonction des différents seuils de vigilance (vert, jaune, orange et rouge) de connaître :


- Les impacts de la crue et actions menées au niveau de la Zone de Défense et de Sécurité (pour indication).
- Les impacts de la crue, les actions de gestion de crise menées, la circulation de l'information et la communication dans les Hauts-de-Seine.

Ce tableau est un outil d'aide à la décision permettant au Directeur des Opérations de Secours (ou au corps préfectoral en charge de la gestion de crise) de décider des actions les plus propices face à la montée des eaux.


Les actions de gestion de crise ne sont pas proposées en fonction des hauteurs d'eau mais en fonction des seuils de vigilance pour s'adapter aux prévisions du SPC.

Concernant les seuils de vigilance jaune et orange, une distinction est ajoutée pour augmenter la flexibilité de la montée en puissance :

- Les situations où l'on est en seuil de vigilance jaune ou orange sans prévision de passage à un seuil de vigilance supérieur.
- Les situations où l'on est en seuil de vigilance jaune ou orange avec une prévision de passage à un seuil de vigilance supérieur.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 11 sur 54	

Seuil de vigilance	Prévision	Gestion de crise					
		Zone de Défense et de Sécurité		Préfecture des Hauts-de-Seine			
		Impacts probables	Actions menées	Impacts sur le 92 (non exhaustifs)	Actions menées	Circulation de l'information	Communication
<b>Vert :</b> Pas de vigilance particulière requise.	/	<b>Aucun</b>  <b>2m50 :</b> - 1ers quais piétonniers susceptibles d'être submergés <b>3m :</b> - Nouveaux quais piétonniers pouvant être submergés	<b>&lt; 2m50</b> - Pas de vigilance particulière requise  <b>≥ 2m50</b> - Diffusion, à 10h et 16h, du bulletin de vigilance crues du service de prévision - Informations grand public via le bulletin Prévi'risques et les réseaux sociaux	/	- Aucune	- Aucune	- Aucune
<b>Jaune :</b> Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<b>SANS</b> prévision de passage à une vigilance <b>ORANGE</b>  <b>AVEC</b> prévision de passage à une vigilance <b>ORANGE</b>	<b>3m20 :</b> - 1ères fermetures de voies de circulation <b>4m20 :</b> - Réorganisation de la couverture opérationnelle de la BSPP <b>4m30 :</b> - Arrêt de la navigation <b>4m50 :</b> - Seuil de vigilance pour le Plan de continuité du travail (PCT) gouvernemental <b>5m50 :</b> - Activation du PCT gouvernemental, du plan NEPTUNE, 1ères mesures de protection	<b>≥ 3m20</b> - Diffusion d'un FLASH quotidien sur l'évolution de la situation Information du grand public via le bulletin Prévi'risques et les réseaux sociaux  <b>4m30</b> - Ouverture d'un événement CRISORSEC	<b>4m20 :</b> - BSPP : déclenchement du plan inondation (réorganisation de la couverture opérationnelle) <b>ATTENTION</b> Le plan de réponse de la Brigade ne sera pas systématiquement déclenché pour toute crue à partir de 4.20 m, mais uniquement dans l'hypothèse de survenue d'une crue majeure (> 6 m)	- Veille sur les bulletins du SPC  - Veille renforcée - Activation de la cellule coordination	- Réception des bulletin Schapi et des FLASH de la Zone de Défense et de Sécurité  - Réception des bulletin Schapi et des FLASH de la Zone de Défense et de Sécurité - Appel du RDI et de la Zone pour prévisions - Message Gala	- Veille des médias sociaux et messages spécifiques si nécessaire  - Message site web - Message médias sociaux
<b>Orange:</b> Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<b>SANS</b> prévision de passage à une vigilance <b>ROUGE</b>  <b>AVEC</b> prévision de passage à une vigilance <b>ROUGE</b>	<b>6m10 :</b> - Circulation minimale dans Paris, fermeture complète des voies sur berges <b>6m50 :</b> - Mise en oeuvre du PCT gouvernemental, arrêt de l'interconnexion entre La Défense/Paris	<b>≥ 6m10</b> - Diffusion de synthèses quotidiennes zonales comprenant la situation des cours d'eau, les impacts constatés et leur évolution, les actions mises en oeuvre.	<b>6m25 :</b> - ErDF : 8,407 clients coupés d'électricité - SIAAP : arrêt de la station de Colombes - ORANGE : fermeture du centre de Gennevilliers (30,000 lignes impactées) <b>6m60 :</b> - RATP : fermeture de la liaison entre La Défense et Paris du RER A (risque d'inondation par le tunnel) - RATP : fermeture de la liaison avec Paris de la ligne 10 du métro	- Activation du COD restreint (état major + cellules sauvegarde de la population)  - Activation du COD complet (14 cellules)	- Message Gala (envoi du PS standard, rappel des numéros du COD pour les partenaires et de la CIP pour le public, etc.) - (30 CRISORSEC - Point de situation quotidien  - Message Gala - Info CRISORSEC - Point de situation quotidien	- Communiqué de presse - Message site web - Message médias sociaux  - Communiqué de presse - Message site web - Message médias sociaux
<b>Rouge:</b> Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	/	<b>7m30 :</b> - Premiers débordements de surface <b>8m62 :</b> - Résurgences des égouts dans les quartiers bas <b>9m10 :</b> - Dégradation exceptionnelle des impacts	<b>≥ 7m13</b> - Diffusion de synthèses quotidiennes zonales comprenant la situation des cours d'eau, les impacts constatés et leur évolution, les actions mises en oeuvre.	<b>7m10 :</b> - RATP : fermeture de la ligne 1 du métro - RATP : fermeture de la ligne 9 du métro <b>7m15 :</b> - ErDF : 28,432 clients coupés d'électricité - RATP : inondation du centre Bus d'Asnières <b>8m10 :</b> - ErDF : 210,358 clients coupés d'électricité - APHP : fermeture et transfert des patients des hôpitaux de Ambroise Pare, Louis Mourier et Beaujon. <b>9m20 :</b> - ErDF : 266,505 clients coupés d'électricité	- Activation du COD complet (14 cellules)	- Message Gala - Info CRISORSEC - Points de situation réguliers	- Communiqués de presse - Message site web - Message médias sociaux - Communication de crise (boîte à outil communication de crise)
<b>Abaissement de seuil</b>	/	/	/	/	- Actions spécifiques du nouveau seuil atteint	- Message Gala	- Communiqué de presse - Message site web - Message médias sociaux

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 12 sur 54	

### ***c. Le schéma de montée en puissance du COD***


La gestion de la crise inondation se fait à travers une structure résiliente et flexible composée :

- D'un Etat-major central (composé de 3 cellules : Coordination, Communication et CIP)
- Appuyé par 10 cellules qui seront chacune en charge d'une mission principale (Stratégie et Anticipation / Réseaux / Secours et Santé / Transport, Circulation et Ordre Public / Collectivités Territoriales / Education Nationale / Ecoute Entreprises / Sauvegarde et Retour à la Normale / Juridique et Finance / Logistique et Continuité).

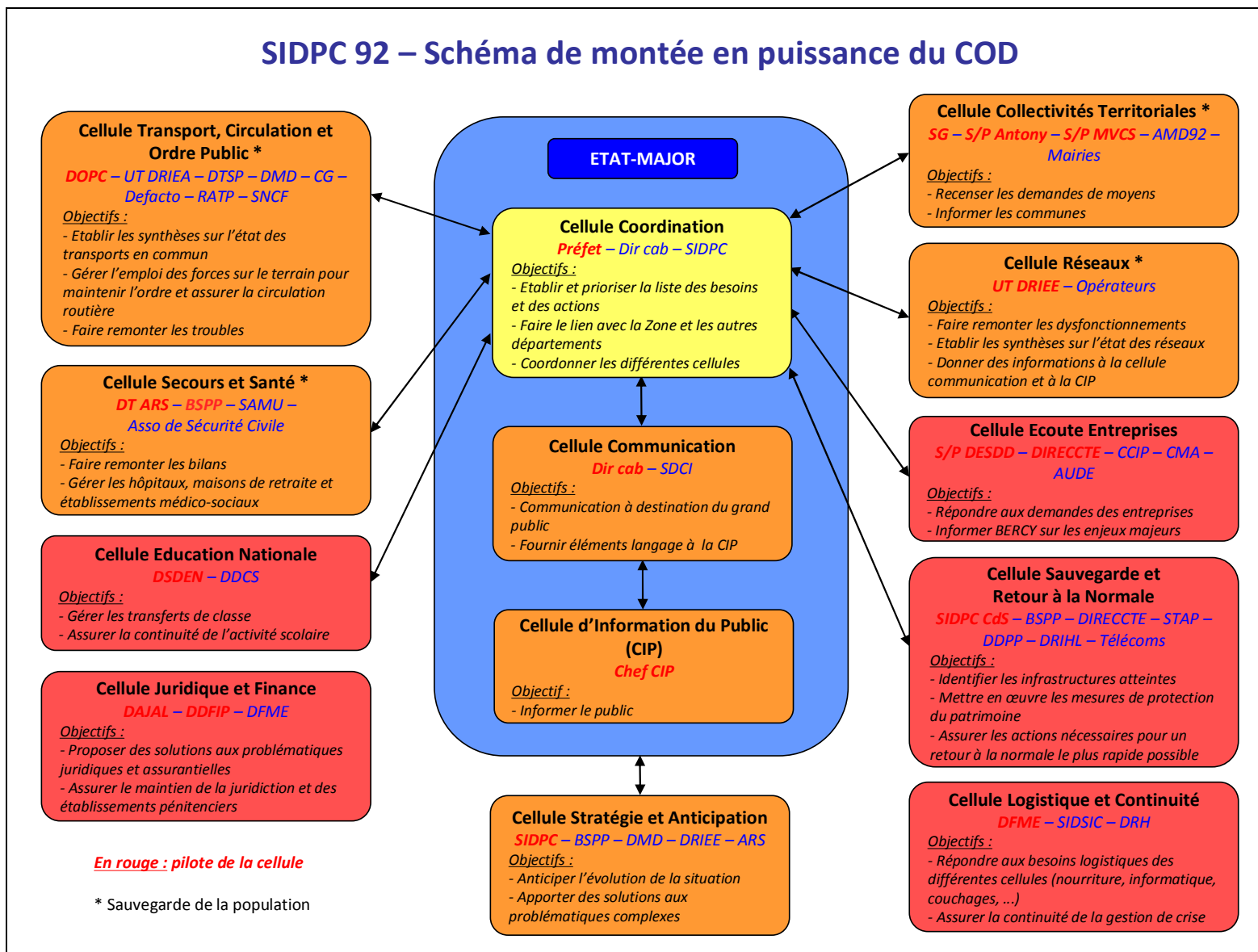
Le schéma ci-contre est un outil d'aide à la décision qui permet de déterminer quelles cellules devraient être activées en fonction de la montée des eaux. Il ne retire pas la possibilité au Directeur des Opérations de Secours (ou au corps préfectoral en charge de la gestion de crise) de pouvoir décider l'activation d'une cellule en amont de ce qui a été prévu dans cette DS.


La montée en puissance de la gestion de crise se fait en trois phases :

- L'activation de la cellule coordination seule afin de faire une veille renforcée sur l'évolution de la crue à un seuil de vigilance jaune avec prévision de passage à un seuil de vigilance orange.
- L'activation de l'Etat-major, de la cellule anticipation et des 4 cellules en charge de la sauvegarde de la population (cellules Réseaux, Secours et Santé, Transport, Circulation et Ordre Public, et Collectivités Territoriales) à un seuil de vigilance orange sans prévision de passage à un seuil de vigilance rouge.
- L'activation de l'ensemble des cellules à un seuil de vigilance orange avec prévision de passage en seuil de vigilance rouge.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 13 sur 54	

## SIDPC 92 – Schéma de montée en puissance du COD



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 14 sur 54	


## 2. Composition du COD Inondation

La gestion de crise inondation dans les Hauts-de-Seine est organisée en 13 cellules. Chacune d'elle est en charge d'une mission principale afin d'assurer une gestion de crise partagée entre les services.

**Chaque cellule est pilotée par un service (en rouge dans le schéma ci-dessus). Un copilote est parfois désigné pour renforcer ce dernier. Le pilote a pour responsabilité d'assurer le suivi des tâches de la cellule et de faire circuler l'information aux membres de sa cellule ainsi qu'aux autres cellules. Le suivi de la situation par le Directeur des Opérations de Secours (DOS) est ainsi facilité.**

Le tableau ci-dessous permet de présenter pour chaque cellule sa mission et les services qui la représentent en COD.

Cellule	Mission	Services présents en COD
La cellule Coordination	Etat-major de la gestion de crise inondation (sous la supervision du DOS)	<b>Préfet</b> – Dir cab – SIDPC
La cellule Communication		<b>Dir cab</b> – SDCI
La cellule Information du Public (CIP)		<b>Chef CIP</b>
La cellule Réseaux	En charge de la <b>sauvegarde de la population</b> (premières activées afin de donner à l'Etat-major les moyens de réagir rapidement dès les premiers instants de la crise)	<b>DRIEE</b> – ErDF – GrDF – CG – ARS – DRIEA – SIDPC
La cellule Secours et Santé		<b>ARS – BSPP</b> – SAMU – ADPC – CRF – ODM
La cellule Transport, Circulation et Ordre Public		<b>DOPC</b> – DTSP – DMD – DRIEA – RATP – CG
La cellule Collectivités Territoriales		<b>SG – S/P Antony – S/P MVCS</b> – AMD92
La cellule Stratégie et Anticipation	Permet de <b>garder un temps d'avance sur la crise</b> en se penchant sur les problématiques à plus 24, 48 ou 72 heures	<b>SIDPC</b> – BSPP – DMD – DRIEE (RDI) – ARS
La cellule Education Nationale	Renforcent la gestion de crise en prenant en compte les <b>problématiques annexes</b> , mais non moins importantes, à une crise inondation	<b>DSDEN</b>
La cellule Ecoute Entreprises		<b>S/P DESDD – DIRECCTE</b> – DRIEE
La cellule Sauvegarde et Retour à la Normale		<b>SIDPC Cds</b> – DDPP – DRIHL – STAP – BSPP – CG – SIDPC – TELECOMS
La cellule Juridique et Finance	Viennent en <b>support</b> en donnant une aide indispensable pour une bonne gestion de crise	DIRECCTE
La cellule Logistique et Continuité		SIDSIC

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 15 sur 54

**La liste de tâches de chacune des cellules est définie dans les fiches mission (voir Titre 2).**

Deux outils supplémentaires permettent de compléter ceux utilisés habituellement en COD :

- Le point de situation spécifique à l'inondation, permettant de faciliter et hiérarchiser les échanges (voir annexe 2). Il est préparé par les pilotes de chaque cellule.
- Le tableau de partage des responsabilités présente la répartition des tâches pour la gestion de crise inondation entre les niveaux national, zonal, départemental et communal, en fonction des problématiques de l'inondation (voir annexe 3).

### **3. Plan du COD Inondation**

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) permet la coordination des différents services en cas de crise.

Pour l'inondation, le COD se décompose en deux niveaux :

- Le COD Inondation Restreint, activé dès le seuil de vigilance orange sans prévision de passage à un seuil de vigilance rouge. Il est composé de :
  - L'Etat-major.
  - La cellule anticipation.
  - 4 cellules en charge de la sauvegarde de la population (cellules Réseaux, Secours et Santé, Transport, Circulation et Ordre Public, et Collectivités Territoriales).

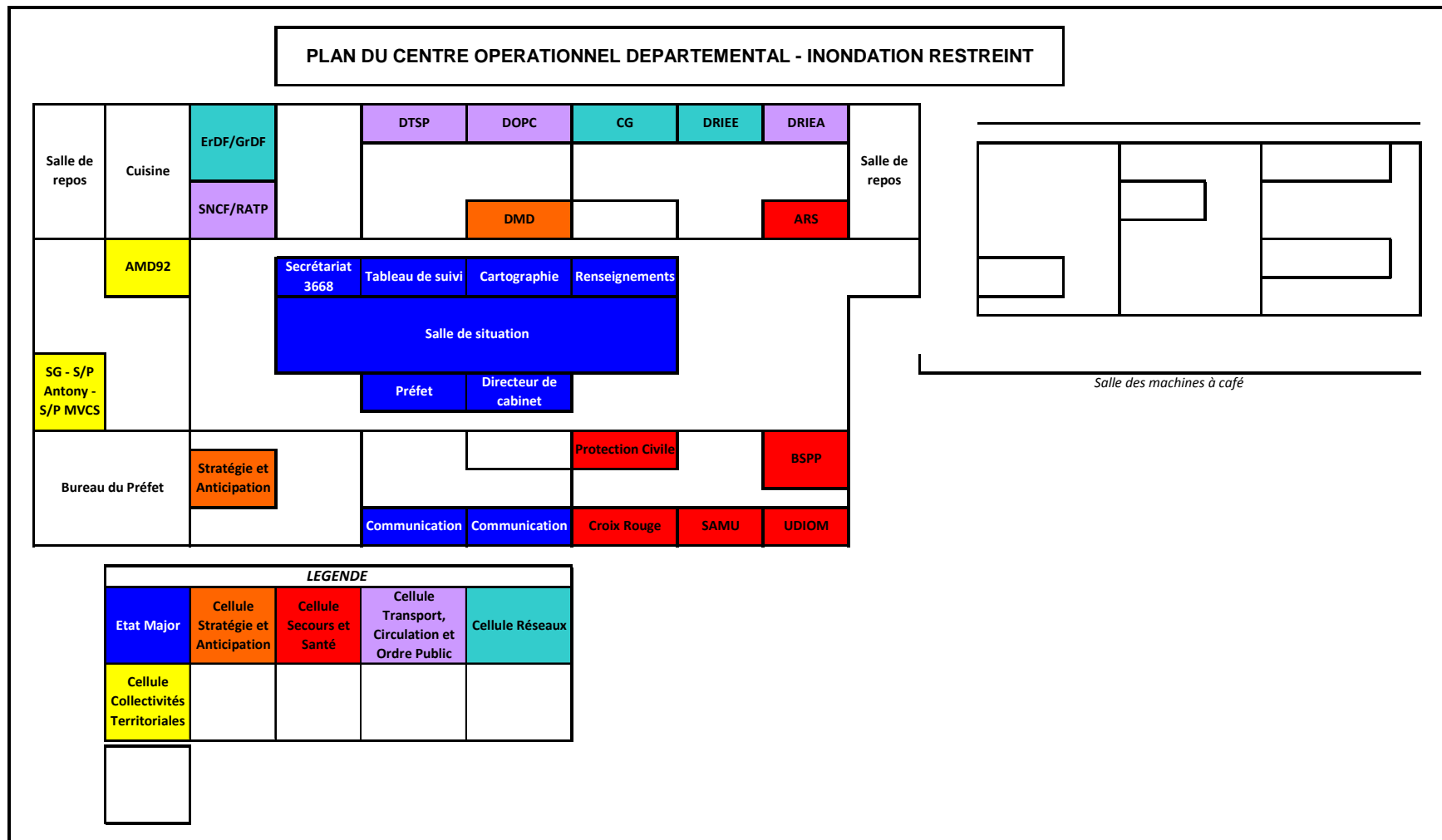
Voir ci-dessous, a. COD Inondation Restreint.

- Le COD Inondation Complet, activé dès le seuil de vigilance orange avec prévision de passage en seuil de vigilance rouge. Il est composé de :
  - L'ensemble des cellules.

Voir ci-dessous, b. COD Inondation Complet.

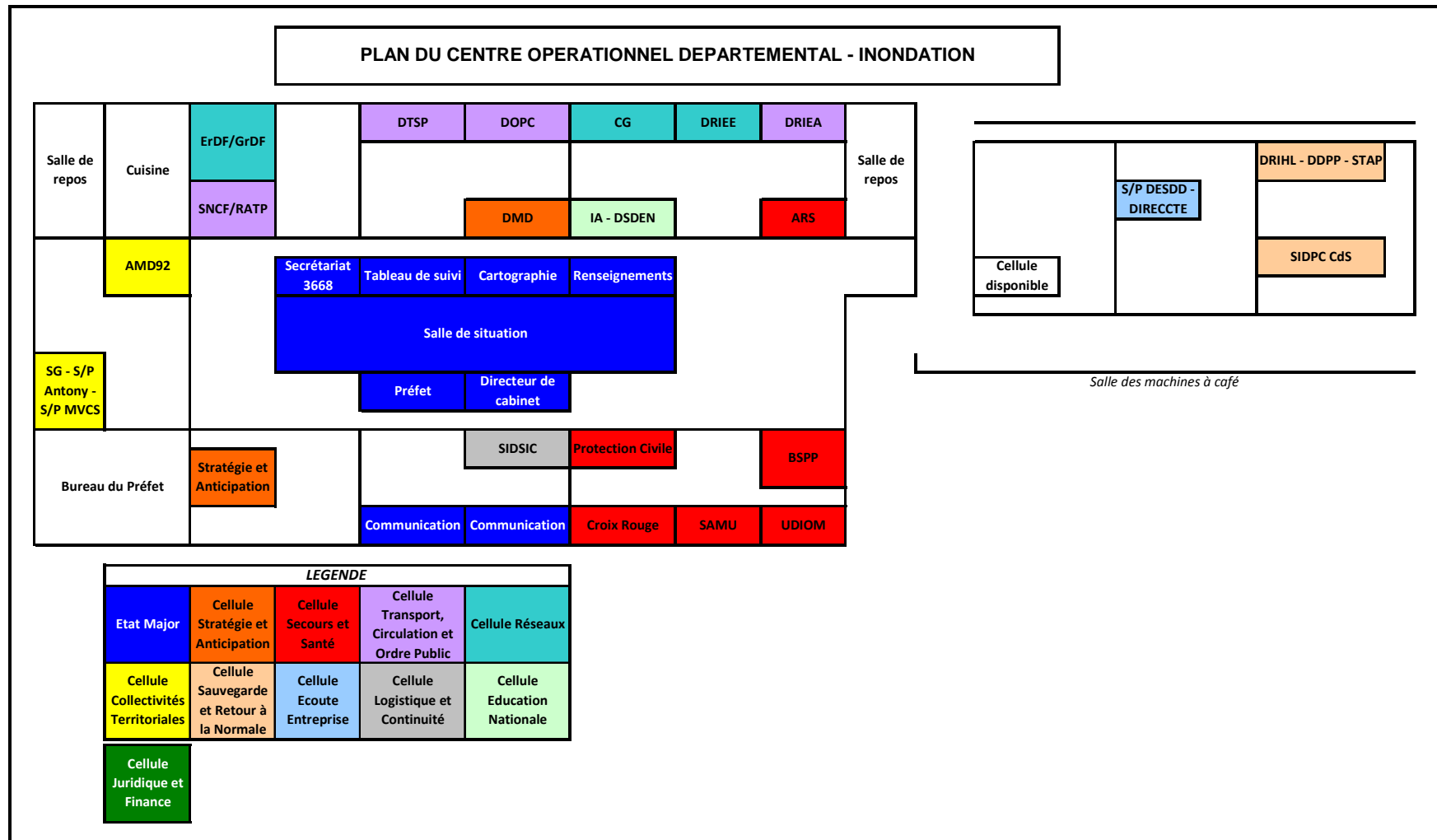



**a. COD Inondation Restreint**





**b. COD Inondation Complet**




 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 18 sur 54	

## Titre 2 : Fiches mission des cellules


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>1. Etat-major</b>	ORSEC Inondation 2013
---	--	-----------------------------

*En orange : présent en COD*

Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boite à outils
<b>Armement du COD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Armer le COD type inondation en fonction des seuils de vigilance</li> </ul>	<b>SIDPC</b>	Schéma de montée en puissance du COD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer que les partenaires adéquats sont conviés au COD</li> </ul>		Tableau de montée en puissance du COD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répartir les cellules afin de permettre un travail optimal du COD</li> </ul>		Plan du COD type inondation
<b>Pilotage de la crise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des tâches à accomplir par l'état-major de gestion de crise</li> </ul>	<b>Préfet – Dircab – SIDPC</b>	Fiche mission de l'état-major
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le respect du partage des responsabilités entre partenaires</li> </ul>		Tableau de répartition des responsabilités (Annexe 3)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effectuer des points de situation réguliers</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prioriser les tâches à accomplir pour chaque problématique (particulièrement en cas de pénurie de personnels ou de moyens)</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
<b>Circulation de l'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partager les informations pertinentes avec les différents partenaires</li> </ul>	<b>SIDPC</b>	Main courante COD
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Utiliser l'outil cartographique pour partager l'information</li> </ul>		Fiche de procédure sur l'utilisation du Tableau numérique interactif
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux partenaires (GALA)</li> </ul>		Modèle message GALA (Annexe 4) - Fiche réflexe Téléalerte SIDPC

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 19 sur 54	


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boite à outils
<b>Communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir et diffuser les communiqués de presse nécessaires (Presse, Gala, site web et Facebook)</li> </ul>	<b>Dircab – SDCI</b>	Boite à outils communication (SDCI)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Traiter les demandes des journalistes</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir des éléments de langage à la CIP</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la veille et le relais des informations (médias, réseaux sociaux, CRISORSEC, autres préfectures impactées par l'inondation, partenaires, etc.)</li> </ul>		Fiche procédure sur la communication via les réseaux sociaux (SDCI)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les messages spécifiques via les réseaux sociaux (consignes comportementales, messages d'attentes, etc.)</li> </ul>		/
<b>Information du Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer la population</li> </ul>	<b>Chef CIP</b>	DG ORSEC sur la Communication et l'Information des Populations (SIDPC)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remonter au COD toute difficulté</li> </ul>		/

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 20 sur 54	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>2. Cellule Stratégie et Anticipation</b>	ORSEC Inondation 2013
---	---	-----------------------------

*En orange : présent en COD*


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>SIDPC</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) à la cellule coordination</li> </ul>		Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le lien entre la cellule stratégie et anticipation et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représenter la cellule stratégie et anticipation lors des points de situation</li> </ul>		/
<b>Anticipation des problématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le lien avec le Service de Prévision des Crues afin d'assurer une veille sur l'évolution prévisible de la crue</li> </ul>	<b>DRIEE (RDI)</b>	Bulletin du Service de Prévision des Crues
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticipation des conséquences en cas de variations des niveaux d'eau à 24, 48 et 72h</li> </ul>	<b>SIDPC – BSPP – DMD – DRIEE</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticipation des pénuries en moyens et en personnels à 24, 48 et 72h</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticipation des demandes de renforts extra départementaux à 24, 48 et 72h</li> </ul>		/
<b>Aide à la décision</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposition de solutions pour les problématiques complexes</li> </ul>	<b>SIDPC – BSPP – DMD – DRIEE</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions en cas de pénurie de personnels ou de moyens</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préparation des éléments de langage pour les autorités en lien avec la cellule communication</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Veille des actions entreprises par le SGZDS et les autres départements afin d'identifier les bonnes pratiques transposables dans le département</li> </ul>		Crisorsec

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 21 sur 54	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>3. Cellule Réseaux</b>	ORSEC Inondation 2013
---	---	-----------------------------

*En orange : présent en COD*


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<b>Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</b>	<b>DRIEE</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux potentiels impliqués et aux opérateurs de réseaux</li> </ul>		Annuaire de crise
	<b>Assurer le lien entre la cellule réseaux et la cellule coordination</b>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représenter la cellule réseau lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer au Préfet une priorisation des actions de rétablissement ou palliatives en cas de pénurie de moyens</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticiper les conflits d'intérêts publics/privés</li> </ul>		Fiche d'aide à la définition des priorités (Annexe 5)
<b>Hydrocarbures</b>	<b>Identification des structures impactées</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les dépôts du 92 impactés</li> <li>▪ Inventorier leur capacité d'approvisionnement (dépôt)</li> </ul>	<b>DRIEE – (TOTAL, SOGEPP, TRAPIL, CCMP)</b>	Annuaire de crise Tableau de recensement (Annexe 1)
	<b>Identification des usagers prioritaires</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ État des groupes électrogènes déployés</li> <li>▪ Recensement des services prioritaires</li> </ul>	<b>ERDF – DRIEA SIDPC – ARS</b>	DS ORSEC Hydrocarbures
	<b>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recensement des capacités de carburants disponibles</li> </ul>	<b>Correspondants pétroliers – SIDPC</b>	Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recensement de stations services disponibles</li> </ul>	<b>DRIEE – Correspondants pétroliers – SIDPC</b>	DG ORSEC Hydrocarbures Liste des stations services (Annexe 5) Fiche Contacts des correspondants (Annexe 5)
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer l'approvisionnement des groupes électrogènes et des services prioritaires en FOD</li> </ul>	<b>DRIEE – Correspondants pétroliers – SIDPC</b>	DS ORSEC Hydrocarbures	

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 22 sur 54	

<b>Hydrocarbures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des actions de rétablissement</li> </ul>	<b>DRIEE – Correspondants pétroliers</b>	Plans des pétroliers
	<b>Diffusion informations</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>	<b>Correspondants pétroliers – DRIEE – SIDPC</b>	/
<b>Electricité</b>	<b>Identification des structures et usagers impactés</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des infrastructures impactées</li> </ul>	<b>ErDF – RTE</b>	Cartographie ErDF (annexe 6) Application Info-Réseau ERDF
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des clients coupés ou susceptibles d’être coupés <b>6 heures avant</b></li> </ul>	<b>ErDF</b>	Application Info-Réseau ERDF
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification des MHRV impactés par les coupures électriques</li> </ul>	<b>ErDF – ARS</b>	Liste des MHRV (ARS)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification des usagers sensibles impactés</li> </ul>	<b>ErDF – DRIEE</b>	Liste des usagers sensibles (DRIEE) Application Info-Réseau ERDF
	<b>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des groupes électrogènes ERDF disponibles et temps de mise en place</li> </ul>	<b>ErDF</b>	Liste ErDF
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des groupes électrogènes disponibles hors ERDF</li> </ul>	<b>DRIEA</b>	Logiciel PARADE (DRIEA)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l’approvisionnement des groupes électrogènes</li> </ul>	<b>DRIEE – DRIEA</b>	Voir partie « hydrocarbures »
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les arrêtés de réquisition à destination des entreprises privées</li> </ul>	<b>DRIEA</b>	DS ORSEC Electro-Secours
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en charge des MHRV impactés</li> </ul>	<b>ARS</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en sécurité et accès aux réseaux électriques</li> </ul>	<b>ERDF – SIDPC</b>	Moyens fluviaux – Motopompes – Matériels divers
	<b>Diffusion informations</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>	<b>ErDF – DRIEA – ARS – DRIEE</b>	/
<b>Gaz</b> ↓	<b>Identification des structures impactées et des clients coupés</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des infrastructures impactées</li> </ul>	<b>GrDF</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des clients sensibles coupés</li> </ul>	/		

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 23 sur 54	


<b>Gaz</b>	<b>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</b>		
	▪ Mise en place des actions de rétablissement	<b>GrDF</b>	/
	<b>Diffusion Informations</b>		
	▪ Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication	<b>GrDF</b>	/
<b>Eau potable</b>	<b>Identification des structures et usagers impactés</b>		
	▪ Identification des infrastructures impactées	<b>ARS</b> (intervenants : SEVESC – SEDIF – Veolia – Eau d’Ile de France – SEPG)	Tableau de recensement (Annexe 1) PRAEP
	▪ Identification des infrastructures impactées par les coupures électriques	<b>ERDF – RTE</b> (intervenants : SEVESC – SEDIF – Veolia – Eau d’Ile de France – SEPG)	Cartes des postes électriques hors service (ERDF – RTE) Arrêté liste des prioritaires de l’électricité (DRIEE) DS ORSEC Electro-Secours
	▪ Recensement des clients coupés ▪ Recensement et/ou vérification des usagers sensibles impactés	<b>ARS</b> (intervenants : SEVESC – SEDIF – Veolia – Eau d’Ile de France – SEPG)	PRAEP Liste des établissements médico-sociaux (ARS) Liste de personnes dialysées (PRPDE) Liste des établissements scolaires (Communes – CG)
	<b>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</b>		
	▪ Recensement des points d’approvisionnement en eau embouteillée	<b>DRIAAF – DRIEA</b>	PRAEP
	▪ Organisation de l’approvisionnement en eau embouteillée	<b>DRIAAF – DRIEA</b>	PRAEP
	▪ Identification des usagers prioritaires (hôpitaux, etc.)	<b>ARS – SIDPC</b>	Liste ARS PRAEP
	↓		

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 24 sur 54


Eau potable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des points d'approvisionnement en eau de secours</li> </ul>	<b>PRPDE – Communes</b>	PRAEP Plans PRPDE PCS (communes)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des actions d'approvisionnement en eau de secours hors eau embouteillée               <ol style="list-style-type: none"> <li>Proposition d'actions par la PRPDE</li> <li>Validation de la proposition par l'ARS et la Préfecture</li> </ol> </li> </ul>	<b>ARS</b> (intervenants : SEVESC – SEDIF – Veolia – Eau d'Ile de France – SEPG)	PRAEP Plans PRPDE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réquision des moyens en groupes électrogènes</li> </ul>	<b>DRIEA</b>	PRAEP PCS (communes)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réquision des moyens de distribution (rampe de robinets, bâches, etc.)</li> </ul>	<b>DRIEA – Communes</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation de la réserve communale</li> </ul>	<b>Communes</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des actions pour un retour à la normale</li> </ul>	<b>PRPDE – ARS – Préfectures</b>	
	<b>Diffusion informations</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>	<b>PRPDE – SIDPC</b>	Moyens de communications (PRPDE) Crisorsec	
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des impacts sur le réseau d'assainissement</li> </ul>	<b>SGZDS – SIAAP</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures palliatives</li> </ul>		/
Pollutions	<b>Prévention des pollutions</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des installations impactées (ICPE A ou autres installations susceptibles d'engendrer des pollutions telles que les pharmacies)</li> <li>Demande aux exploitants de mettre en œuvre les dispositions de prévention de pollution (déplacement des stockages ...)</li> </ul>	<b>DRIEE</b>	Tableau de recensement (Annexe 1) Liste des ICPE en zones inondables (Annexe 5) Liste des pharmacies du 92 (Annexe 5)
	<b>Identification des pollutions</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des pollutions pendant l'inondation susceptible d'avoir un impact sur l'alimentation en eau potable ou présenter un risque sanitaire.</li> </ul>	<b>VNF – Brigade fluviale</b>	/
	<b>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte des pollutions solides</li> </ul>	<b>SYCTOM – SYELOM – SITRU – DRIEE</b>	voir partie « déchets pour les plates-formes de stockage temporaire »	





 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 25 sur 54	


<b>Pollutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des pollutions post-inondation</li> </ul>	<b>Problématique relevant du SGZDS</b>	/
	<b>Diffusion informations</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>	<b>DRIEE – SIDPC – VNF – Brigade fluviale</b>	/
<b>Déchets</b>	<b>Alerte des plates-formes de transit et de traitement des déchets</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demande d'évacuation des stockages présents sur les sites vers des centres hors crue – y compris pour les sites hors crues du 92 (stockage temporaire plus proche)</li> <li>Autoriser les centres de transferts à recevoir des ordures ménagères (OM) des centres opérationnels</li> <li>Autoriser une augmentation des capacités de réception des centres opérationnels</li> </ul>	<b>DRIEE</b>	Liste des sites « voir pollution » Liste installations de transit stockage déchets à évacuer (Annexe 5)
	<b>Identification des structures et usagers impactés</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des infrastructures impactées</li> </ul>	<b>SYCTOM – SYELOM – SITRU – DRIEE</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des impacts sur la gestion des déchets ménagers, industriels et sanitaires</li> </ul>		/
	<b>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des zones de stockage temporaire des déchets</li> </ul>	<b>SYCTOM – SYELOM – SITRU – DRIEE</b>	Plans SYCTOM – SYELOM – SITRU
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification et réquisition des moyens de collecte des déchets éventuellement nécessaires (engins de chantiers)</li> </ul>	<b>DRIEA</b>	Logiciel PARADE - Modèle de réquisition (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détournement des déchets vers les installations de traitement prévues</li> </ul>	<b>SYCTOM – SYELOM – SITRU</b>	Plans SYCTOM – SYELOM – SITRU
	<ul style="list-style-type: none"> <li>DASRI</li> </ul>	<b>SGZDS – ARS</b>	/
	<b>Gestion des déchets post-inondation</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de la collecte des déchets</li> </ul>	<b>SGZDS</b>	/
	<b>Diffusion informations</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>	<b>DRIEE</b>	/

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 26 sur 54	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>4. Cellule Secours et Santé</b>	ORSEC Inondation 2013
---	--	-----------------------------

*En orange : présent en COD*

Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boite à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>ARS – BSPP</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux membres de la cellule</li> </ul>		Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le lien entre la cellule secours et santé et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représenter la cellule secours et santé lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions en cas de pénurie de personnels ou de moyens</li> </ul>		/
<b>Evacuation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition des priorités d'évacuation (zones / établissements / bâtiments prioritaires à évacuer)</li> </ul>	<b>ARS – BSPP – SAMU</b>	Tableau « critères d'évacuation » (en cours d'élaboration)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination des moyens à mettre en œuvre en lien avec la cellule Collectivités Territoriales et la cellule Transport, Circulation et Ordre Public</li> </ul>	<b>BSPP – SAMU – ADPC – ODM – CRF – Secours Catholique – ARS</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination des mesures à mettre en œuvre pour les personnes non évacuées présentes dans les zones inondées en lien avec la cellule Collectivités Territoriales</li> </ul>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux évacuations à la cellule communication</li> </ul>	<b>ARS – BSPP</b>	
<b>Secours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des impacts sur l'organisation des secours</li> </ul>	<b>BSPP – SAMU – ADPC – ODM – CRF – ARS</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures palliatives</li> </ul>		Fiche synthèse Secours (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des effectifs disponibles</li> </ul>	<b>BSPP – SAMU – ADPC – ODM – CRF</b>	Fiche synthèse Secours (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remontée des interventions significatives</li> </ul>		/

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 27 sur 54


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des impacts sur les établissements sanitaires et médico-sociaux (prendre en compte les stocks de produits de santé)</li> </ul>	<b>ARS – SAMU</b>	Tableau de recensement (Annexe 1) Outils ARS (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures palliatives</li> </ul>		Fiche synthèse Santé (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>		/
<b>Approvisionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des impacts sur l’approvisionnement des populations (eau, nourriture, chauffage...) en lien avec le SGZDS</li> </ul>	<b>ARS – BSPP – ADPC – ODM – CRF – Secours Catholique – DRIAAF</b>	Fiche synthèse Approvisionnement (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures palliatives en lien avec la cellule Collectivités Territoriales</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives à l’approvisionnement à la cellule communication</li> </ul>		/
<b>Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des actions pour limiter le risque incendie (et monoxyde de carbone) avant, pendant et après une inondation</li> </ul>	<b>BSPP – ARS</b>	Brochure d’information

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 28 sur 54	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>5. Cellule Transport, Circulation et Ordre Public</b>	ORSEC Inondation 2013
---	--	-----------------------------

*En orange : présent en COD*

Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>DOPC</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux membres de la cellule</li> </ul>		Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le lien entre la cellule transport, circulation et ordre public et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représenter la cellule transport, circulation et ordre public lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions en cas de pénurie de personnels</li> </ul>		/
<b>Transports en commun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des infrastructures impactées</li> </ul>	<b>RATP – SNCF – DRIEA – Defacto (Keolis)</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement du nombre de voyageurs impactés</li> </ul>	<b>RATP – SNCF – DRIEA – Defacto (Keolis)</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</li> </ul>	<b>RATP – SNCF – DRIEA – Defacto (Keolis)</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>	<b>RATP – SNCF – DRIEA – Defacto (Keolis)</b>	/
<b>Circulation routière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des axes impactés</li> </ul>	<b>DOPC – CRS – DTSP – DRIEA – DIRIF – CG – Defacto</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination d'itinéraires alternatifs</li> </ul>	<b>DOPC – DRIEA – CG – DIRIF</b>	Cartographie routière DRIEA (Annexe 6)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures palliatives (fermetures, déviations, batardeaux, etc.)</li> </ul>	<b>DOPC – CRS – CG</b>	Cartographie routière DOPC (Annexe 6)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des effectifs disponibles</li> </ul>	<b>DOPC – CRS – DTSP – DMD</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des modalités d'évacuation</li> </ul>	<b>DMD – DOPC – CRS – DTSP</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations routières à la cellule communication</li> </ul>	<b>DOPC – CRS – DTSP – DRIEA – DIRIF – CG</b>	/

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 29 sur 54	


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Ordre Public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des infrastructures impactées (commissariats, parkings, etc.)</li> </ul>	<b>DTSP – DOPC – Defacto</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signalement des problématiques liées au maintien de l'ordre (panique, pillages, agressions, etc.)</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures palliatives (sécurisation des infrastructures sensibles telles que les stations services, coopération civilo-militaire, etc.)</li> </ul>	<b>DOPC – DTSP – DMD – CRS</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des effectifs disponibles</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation de l'évacuation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives à l'ordre public à la cellule communication</li> </ul>		/
<b>Maison d'arrêt</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en sécurité de la maison d'arrêt de Nanterre en amont de la crue</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des actions palliatives (annulation de certaines présentations, approvisionnement en nourriture et biens de premières nécessités, mise en place de protocoles avec les services médicaux en cas d'extractions médicales, etc.)</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser avec SODEXO (prestataire de services) les impacts sur les installations techniques (vidéosurveillance, informatique, accès aux différents bâtiments en mode dégradé, etc.)</li> </ul>	<b>MA de Nanterre</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluer les moyens à mettre en œuvre en cas d'évacuation de l'ensemble des personnes détenues (non fonctionnement des groupes électrogènes, inondation des serveurs informatiques, etc.)</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>		/
<b>Navigation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des infrastructures impactées</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des mesures palliatives (fermeture du port de Gennevilliers, arrêt de la navigation, remorquage de péniches, etc.)</li> </ul>	<b>VNF – DOSTL – Port de Paris</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives à l'ordre public à la cellule communication</li> </ul>		/

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 30 sur 54	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>6. Cellule Collectivités Territoriales</b>	ORSEC Inondation 2013
---	---	-----------------------------

*En orange : présent en COD*


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>SG – S/P Antony – S/P MVCS</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la transmission des informations sur les niveaux de crue aux membres de la cellule par l'État-major et diffuser toute autre information utile</li> </ul>		Logiciel GALA + modèle de message GALA + annuaire PCS + Fiche réflexe Téléalerte (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le lien entre la cellule Collectivités Territoriales et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Représenter la cellule Collectivités Territoriales lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions en cas de pénurie de personnels ou de moyens</li> </ul>		/
<b>Recensement Problématiques locales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des infrastructures et des services impactés</li> </ul>	<b>AMD92 – Mairies</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement du nombre d'individus impactés</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des moyens territoriaux disponibles</li> </ul>		Plans Communaux de Sauvegarde
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transmission des informations relatives aux perturbations au COD</li> </ul>		PS Collectivités Territoriales (Annexe 5)
<b>Soutien à la population</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre les mesures prévues par le Plan Communal de Sauvegarde <i>Les mesures décrites ci-dessous ne sont pas exhaustives</i></li> </ul>	<b>Mairies</b>	Plans Communaux de Sauvegarde
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alerte et informations de la population (médiâs sociaux, site internet, tracts, véhicules sono, etc.)</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</li> </ul>		Plans Communaux de Sauvegarde
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Supervision et prise en charge des bénévoles proposant leur aide avant, pendant et après la crue</li> </ul>		/

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 31 sur 54	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>7. Cellule Education Nationale</b>	ORSEC Inondation 2013
---	---	-----------------------------

*En orange : présent en COD*

Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>DSDEN</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux membres de la cellule</li> </ul>		Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le lien entre la cellule éducation nationale et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représenter la cellule éducation nationale lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions de rétablissement ou palliatives en cas de pénurie de moyens</li> </ul>		/
<b>Education nationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission aux établissements et aux circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré des informations pour la fermeture au public et la mise en œuvre des mesures de protection (bâtiments et équipements sensibles)</li> </ul>	<b>DSDEN – DDCS</b>	Message d'information pour la fermeture de l'établissement et la mise en œuvre des mesures de protection (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des infrastructures impactées</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recensement de personnes impactées</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>		/


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 32 sur 54	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>8. Cellule Ecoute Entreprises</b>	ORSEC Inondation 2013
---	--	-----------------------------

*En orange : présent en COD*

Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>S/P DESDD – DIRECCTE</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux membres de la cellule</li> </ul>		Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le lien entre la cellule écoute entreprises et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représenter la cellule écoute entreprises lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions en cas de pénurie de personnels ou de moyens.</li> </ul>		/
<b>Entreprises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations pour l'activation et la mise en œuvre des Plans de Continuité d'Activité des entreprises ou toute autre information utile</li> </ul>	<b>CCI HdS – CMA – AUDE – DIRECCTE – DRIIE – DDFIP</b>	Modèle de message activation et mise en œuvre des PCA (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien du lien avec les entreprises</li> </ul>		Adresse de courriel : ecouteentreprises92@orange.fr
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des entreprises fortement impactées</li> </ul>		Cartographie entreprises CCI HdS (Annexe 6)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives dans la limite des moyens disponibles</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission du bilan sur l'activité économique dans le département</li> </ul>		/




 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 33 sur 54	


PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>9. Cellule Sauvegarde et Retour à la Normale</b>	ORSEC Inondation 2013
---	---	-----------------------------

*En orange : présent en COD*

Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>SIDPC Cds</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux membres de la cellule</li> </ul>		Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le lien entre la cellule sauvegarde et retour à la normale et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représenter la cellule sauvegarde et retour à la normale lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions de rétablissement ou palliatives en cas de pénurie de moyens</li> </ul>		/
<b>Télécoms</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des infrastructures impactées en lien avec le SGZDS</li> </ul>	<b>SIDPC – Orange – Bouygues – SFR</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recensement des zones sans réseau cellulaire ou fixe en lien avec le SGZDS</li> </ul>		Cartographie télécoms Orange (Annexe 6)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>		/
<b>Action de Sauvegarde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des problématiques majeures permettant une continuité de l'activité du département</li> </ul>	<b>DIRECCTE – CCI HdS – DDFIP</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification et mise en sécurité des centres d'hébergement collectif (CHU, CHRS et Résidences Sociales)</li> </ul>	<b>DRIHL</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification et mise en sécurité des structures animalières</li> </ul>	<b>DDPP</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en sécurité des bâtiments après la crue (inspection structurelle)</li> </ul>	<b>STAP</b>	/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre des actions pour le retour à la normale (phase initiale de la post crise)</li> </ul>	<b>SIDPC</b>	/

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 34 sur 54


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>IGH</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des infrastructures impactées</li> </ul>	<b>BSPP</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>		/
<b>Parkings et caves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des éléments de langage pour que la population vide et mette en sécurité ses caves et ses parkings</li> </ul>	<b>BSPP – SIDPC – CG</b>	Brochure d'information
<b>Patrimoine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations pour l'activation et la mise en œuvre des plans de protection du patrimoine ou tout autre information utile</li> </ul>	<b>STAP – CG</b>	Message d'information pour l'activation et la mise en œuvre des plans de protection du patrimoine (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identification des infrastructures impactées</li> </ul>		Tableau de recensement (Annexe 1)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place des actions de rétablissement ou des actions palliatives</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations relatives aux perturbations à la cellule communication</li> </ul>		/

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 35 sur 54	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <i>10. Cellule Juridique et Finance</i>	ORSEC Inondation 2013
---	---	-----------------------------

*En orange : présent en COD*


Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique	<b>DAJAL – DDFIP</b>	Fiche mission de la cellule
	Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux membres de la cellule		Annuaire de crise
	Assurer le lien entre la cellule juridique et finance et la cellule coordination		Point de situation (Annexe 2)
	Représenter la cellule juridique et finance lors des points de situation		/
<b>Cadre juridique</b>	Prise en compte des conséquences juridiques de la crise	<b>DAJAL – DIRECCTE</b>	/
	Proposition de solution juridique aux problématiques rencontrées		Fiche synthèse cadre juridique (Annexe 5)
	Assurer le lien avec le service juridique du SGZDS		/
<b>Dépense publique</b>	Anticipation des conséquences financières de la crise	<b>DDFIP – DFME</b>	Tableau de recensement (Annexe 1)
	Proposition de solutions financières aux problématiques rencontrées		Tableau de recensement (Annexe 1)
	Mise en place des solutions aux problématiques assurantielles en lien avec les collectivités territoriales et le ministère	<b>DDFIP – DAJAL - SIDPC</b>	Procédure de catastrophe naturelle
	Transmission des informations relatives aux solutions à la CIP et à la cellule communication	<b>DDFIP</b>	/
	Transmission d'information sur l'impact économique de la crue à la cellule coordination		/

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 36 sur 54	

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  SIDPC	<b>FICHE MISSION</b> <b>11. Cellule Logistique et Continuité</b>	ORSEC Inondation 2013
---	---	-----------------------------


*En orange : présent en COD*

Problématique	Tâches à accomplir	Service(s) responsable(s)	Boîte à outils
<b>Pilotage de la cellule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le suivi des tâches à accomplir pour chaque problématique</li> </ul>	<b>DFME</b>	Fiche mission de la cellule
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffuser les informations sur les niveaux de crue (alerte) aux membres de la cellule</li> </ul>		Annuaire de crise
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer le lien entre la cellule logistique et continuité et la cellule coordination</li> </ul>		Point de situation (Annexe 2)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représenter la cellule logistique et continuité lors des points de situation</li> </ul>		/
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer au Corps Préfectoral une priorisation des actions en cas de pénurie de personnels ou de moyens</li> </ul>		/
<b>Logistique et Informatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place du COD type inondation</li> </ul>	<b>DFME – SIDSIC</b>	Plan du COD type inondation (Titre 1) Fiche de procédure gestion des flux (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un système d'approvisionnement en nourriture sur une période pouvant aller jusqu'à 2 mois</li> </ul>		Fiche de procédure approvisionnement du COD (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'un système de couchages pouvant accueillir le personnel mobilisé pour la gestion de crise</li> </ul>		Fiche de procédure couchage du personnel (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place d'une astreinte informatique dédiée au COD</li> </ul>		/
<b>Continuité d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre du Plan de Continuité d'Activité du COD (télécommunication, électricité, RH, etc.)</li> </ul>	<b>DRH</b>	Fiche bâtementaire (Annexe 5) Fiche synthèse Régime de travail (Annexe 5)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Transmission des informations pour l'activation et la mise en œuvre des Plans de Continuité d'Activité des différents partenaires</li> </ul>		/

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 37 sur 54

## Titre 3 : Annexes – Boite à outils de la DS ORSEC Inondation

- 1. Annexe 1 : Recensement**
- 2. Annexe 2 : Point de situation**
- 3. Annexe 3 : Tableau de partage des responsabilités**
- 4. Annexe 4 : Messages GALA**
- 5. Annexe 5 : Boites à outils des cellules**
  - a. La cellule Réseaux*
  - b. La cellule Secours et Santé*
  - c. La cellule Collectivités Territoriales*
  - d. La cellule Education Nationale*
  - e. La cellule Ecoute Entreprises*
  - f. La cellule Juridique et Finance*
  - g. La cellule Logistique et Continuité*
  - h. Sauvegarde et retour à la normale*
- 6. Annexe 6 : Cartographies**
  - a. Cartographie scénarios régionaux ORSEC 2005*
  - b. Cartographie électricité ErDF*
  - c. Cartographie gaz GrDF*
  - d. Cartographie routière DOPC*
  - e. Cartographie routière DRIEA*
  - f. Cartographie entreprises CCI HdS*
  - g. Cartographie télécoms Orange*
- 7. Annexe 7 : glossaire**

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 38 sur 54	


## 1. Annexe 1 : Recensement

Domaine	Enjeux majeurs impactés	Localisation (adresse - coordonnées GPS)	Conséquences de l'impact	Hauteur d'eau NGF 69 (m)	Scénario régional (R0.6 - R0.8 - R1.0 - R1.15)	Actions palliatives planifiées (indiquer le taux de rétablissement)	Priorité de l'action	Moyens nécessaires (préciser comment l'obtenir et le temps de mise en oeuvre)
Electricité								
Télécoms								
Eau potable								
Transports en commun								
Hydrocarbure								
Gaz								
Circulation								
Ordre Public								
Santé								
Secours								
Evacuation								
Approvisionnement								
Déchets								
Assainissement								
Pollution								
Collectivités								
Education nationale								
Justice								
Entreprises								
Patrimoine								
IGH								

Le tableau de recensement donne pour un ensemble de domaine les impacts prévisibles sur les enjeux du département des Hauts-de-Seine. Pour chaque enjeu impacté, les informations renseignées sont la localisation, la hauteur d'eau ou le scénario régional où l'enjeu est vulnérable, les conséquences, les actions palliatives, la priorité et les moyens nécessaires.

Le recensement est disponible en format dématérialisé sur le réseau de la préfecture. Cela permet de s'assurer que la version du tableau utilisée est à jour (sa mise à jour se fera annuellement, voir Introduction).

**Cet outil, crucial pour le travail d'anticipation, doit être utilisé avec précaution car il se base en partie sur les cartographies des scénarios régionaux qui comportent un certain nombre d'imprécisions (voir Titre 1).**

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION		Page 39 sur 54

## 2. Annexe 2 : Point de situation

### Procédure pour l'utilisation du Point de Situation - DS ORSEC Inondation 92

#### Général

Le **POINT DE SITUATION - DS ORSEC INONDATION 92** est composé d'un Point de Situation Global (onglet *PS Inondation 92*) qui récapitule l'ensemble des éléments sur le département des Hauts-de-Seine, d'un Tableau des Besoins (onglet *Besoins*) exprimés par les services et de 9 Points de Situation pour les 9 cellules du COD Inondation 92 :

- Le **POINT DE SITUATION GLOBAL** est rempli uniquement par le SIDPC en fonction des informations des 9 autres cellules qui viennent directement se consolider dans le point global.
- Le **TABLEAU DES BESOINS** est rempli uniquement par le SIDPC suite à une demande en direct des services qui doivent exprimer un besoin spécifique de support au SIDPC.
- Les **POINTS DE SITUATION DES 9 CELLULES** sont remplis par les pilotes respectifs des cellules en concertation avec les membres de leur cellule.

*L'intérêt de ce Point de Situation est de consolider les points de situation des 9 cellules du COD Inondation 92 de façon rapide et automatique afin de permettre une vision complète sur le département.*


#### Point de situation par cellule

Chaque **PILOTE** de cellule est responsable de remplir en amont de la réunion le point de situation de sa cellule, en concertation avec les membres de sa cellule.

- Dans la partie **TABLEAU DE BORD**, le pilote doit indiquer, en fonction de la priorité (haute, moyenne ou basse), les problématiques passées, en cours ou à venir, les actions mises en place ou à mettre en place, les services responsables et l'état d'avancement.
- Dans la partie **POINTS CLES DE SITUATION**, le pilote doit indiquer en quelques lignes les faits marquants concernant l'ensemble de sa cellule et, par extension, l'ensemble des membres de sa cellule.
- Dans la partie **POINT DE SITUATION**, le pilote doit indiquer l'état de situation de sa cellule de façon plus détaillée.

Pour la Cellule Collectivités Territoriales, le point de situation est consolidé à partir des points de situation de chaque commune (un filtre de la colonne *Commune* permet de sélectionner la commune recherchée et un filtre de la colonne *Point de situation* permet de sélectionner les cases "*non vide*" pour limiter l'affichage aux communes qui ont renseigné des informations).

*A noter que le tableau de bord et les points clés de situation sont directement consolidés dans le point de situation global (onglet PS Inondation 92). Par conséquent, les informations se doivent d'être synthétiques, claires et compréhensibles.*

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION		Page 40 sur 54

Point de Situation Cellule Stratégie et Anticipation				
Tableau de bord				
Priorité	Problématiques	Actions	Services	Etat
Haute				
Moyenne				
Basse				
				Fait
				En Cours
				En Attente
Points Clés de situation				
Point de situation				

Tableau des Besoins
<p>Le <b>SIDPC</b> est seul responsable de remplir le tableau des besoins (onglet <i>Besoins</i>).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le <b>TABLEAU DES BESOINS</b> est rempli suite à une demande en directe d'un service au SIDPC.</li> <li>- Dans le <b>TABLEAU DES BESOINS</b>, le SIDPC doit indiquer, en fonction de la priorité (haute, moyenne ou basse), les besoins exprimés, les actions mises en place ou à mettre en place, les services responsables et l'état d'avancement.</li> </ul>




 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION		Page 41 sur 54

Tableau des Besoins				
Priorité	Besoins	Actions	Services	Etat
Haute				
Moyenne				
Basse				

Fait
En Cours
En Attente


<b>Point de situation Global</b>
----------------------------------

Le **SIDPC** est seul responsable de remplir le point de situation global (onglet *PS Inondation 92 - XX*).


- Les parties **TABLEAU DE BORD** et **POINT DE SITUATION** se remplissent automatiquement dès que les points de situation des autres cellules sont copiés dans les onglets respectifs.
- Le **TABLEAU DE BORD** rassemble les problématiques des 9 cellules et les besoins répertoriés par le SIDPC.
- Dans le **TABLEAU DE BORD**, un filtre de la colonne *Etat* permet de sélectionner les cases "*non vide*" pour améliorer l'affichage en retirant les lignes vides.

*A noter que le filtre doit être mis à jour régulièrement afin de prendre en compte les modifications apportées par les différentes cellules.*

- La partie **POINTS CLES DE SITUATION** doit être remplie en fonction des informations rassemblées dans les 9 points de situation consolidés.


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 42 sur 54	

AAA-MM-JJ-HH - Point de Situation - XX - DS ORSEC Inondation 92					
Tableau de bord					
Priorité	Problématiques - Besoins	Actions	Services	Cellule	Etat
Haute				Besoins	
Moyenne				Besoins	
Basse				Besoins	
Haute				Stratégie et Anticipation	
Moyenne				Stratégie et Anticipation	
Basse				Stratégie et Anticipation	
					Fait
					En Cours
					En Attente
Points Clés de situation					
Point de situation					
Cellule Stratégie et Anticipation	Cellule Secours et Santé	Cellule Transport, Circulation et Ordre Public	Cellule Réseaux		
Cellule Collectivités Territoriales	Cellule Ecoute Entreprises	Cellule Education Nationale	Cellule Juridique et Finance	Cellule Sauvegarde et Retour à la Normale	


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 43 sur 54	

### 3. Annexe 3 : Proposition de répartition des responsabilités (outil Hauts-de-Seine)


Fonction	Catégorie	Problématique	Niveau national	Niveau zonal	Niveau départemental	Niveau communal
Protection des populations et continuité de la vie socio-économique	Réseaux structurants	Eau (dans les réseaux)	opérateurs nationaux gèrent leurs réseaux et alertent les autorités publiques en cas de défaillance	Zone + ARS/DRIEE : contacts réguliers avec les opérateurs de réseau si difficultés	PREF : Assure le lien entre les mairies et la Zone	Mairies : contacts réguliers avec le délégataire en cas de difficultés
		Electricité	RTE/ErDF alertent les autorités publiques en cas de défaillance sur les réseaux Acheminement et gestion des GE européens	Zone : gestion avec RTE et ErDF	PREF : contact avec ErDF en cas de difficultés+aide à la résolution (réquisitions, etc.) Activation du plan Electro Secours si nécessaire	Mairies : aide pour l'installation des groupes électrogènes si besoin (police municipale) et soutien à la population (PCS)
		Télécommunications	opérateurs nationaux gèrent leurs réseaux et alertent les autorités publiques en cas de défaillance	Zone : gestion avec les opérateurs	PREF : Assure le lien entre les mairies et la Zone	Mairies : remontée des difficultés observées sur le terrain
		Produits pétroliers (jusqu'aux dépôts)	TRAPIL avec DGSCGC et MEDDE : Assure l'approvisionnement des dépôts opérationnels en Ile-de-France	Zone + DRIEE : gestion avec TRAPIL	Néant	Néant
	Circulation	Transports en commun	DGAC pour aérien, MEDDE et DGSCGC pour ferré : suivi avec les aéroports et les grands opérateurs	Zone : gestion RATP/SNCF/STIF/OPTILE pour la zone IdF	PREF : gestion avec RATP sur les lignes de bus et suivi des lignes rail SNCF et RATP	Néant
		Circulation routière	CNICR : information usagers	Zone + DOPC/DIRIF : mise en application du PGT Inondation	PREF : travail avec DOPC et DTSP pour gestion trafic et avec CG pour baliser routes départementales impraticables	Mairies : mobilisation des polices municipales et barrières routes municipales inaccessibles
		Circulation piétonne	Néant	Néant	Néant	Néant
	Sécurité	Sécurité publique	Activation du plan Neptune	Zone : Gestion des forces DOPC et militaires	PREF : Gestion des forces DTSP Définition des effets à obtenir pour les forces militaires en lien avec le DMD	Mairies : gestion effectifs polices municipales
		Sécurité incendie	DGSCGC : gestion renforts sécurité civile	Zone : gestion et affectation des renforts sécurité civile et des forces BSPP	PREF : demande renforts à la zone si besoin	Néant
		Tribunaux	<i>Information non disponible</i>	<i>Information non disponible</i>	Néant	Néant
		Maisons d'arrêt	Décision d'évacuer les établissements et organisation de l'évacuation des détenus	<i>Information non disponible</i>	Néant	Néant
		IGH	Néant	Zone : prise décision évacuation avec BSPP	PREF : gestion évacuation	Mairies : relogement

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 44 sur 54	


Fonction	Catégorie	Problématique	Niveau national	Niveau zonal	Niveau départemental	Niveau communal
Protection des populations et continuité de la vie socio-économique	Santé	Secours	COGIC : Coordination des renforts européens	BSPP : Réorganisation des effectifs Zone : Gestion des renforts nationaux	PREF : avec DT-ARS et SAMU pour gestion des difficultés dans les hôpitaux et les EPAHD	Mairies : soutien aux EPAHD
		Etablissements	DUS - CORRUSS : centralisation de l'ensemble des alertes et gestion des situations d'urgence sanitaire en lien avec les autres ministères et institutions concernés	Zone avec ARS et Samu Zonal : décision évacuation des structures hospitalières	PREF : aide à l'évacuation	Mairies : aide à l'évacuation des EPAHD
		Pollutions	COGIC : Coordination des renforts européens	Zone : gestion renforts nationaux	PREF : mise en place des mesures de sauvegarde en lien avec la DRIEE, l'ARS et les opérateurs	Mairies : mise en place des mesures de sauvegarde
	Approvisionnement	Grande distribution	<i>Information non disponible</i>	Zone : Définit des zones de substitution	PREF : soutien à la manœuvre	Mairies : soutien à la manœuvre
		Circulation fiduciaires	<i>Information non disponible</i>	Zone : Mise en place de points de distribution substitutifs	PREF : Relai l'information sur l'accès aux points de distribution	Mairies : relai l'information sur l'accès aux points de distribution
		Hydrocarbures (depuis les dépôts jusqu'aux stations services)	<i>Information non disponible</i>	Zone : Définition de priorités pour l'alimentation en hydrocarbure	PREF : aide à la circulation, réquisitions	Néant
		Eau potable (distribution d'eau de secours)	<i>Information non disponible</i>	Zone/PREF : mise en œuvre du PRAEP	PREF : mise en œuvre du plan départemental eau potable	Mairies : activation de la partie eau potable du PCS
		Produits particuliers (réactifs, médicaments, ...)	<i>Information non disponible</i>	Zone : Mise en place d'un réseau de distribution substitutif	PREF : Remontée des besoins du département	Mairies : remontée des besoins sur la commune
	Hygiène et confort	Déchets	Néant	Zone : organisation des manœuvres	PREF : aide à la manœuvre et fourniture des terrains de stockage intermédiaires	Mairies : organisation de la collecte des déchets
		Assainissement	Néant	Zone : Coordination zonale avec le SIAAP	PREF : suivi de la gestion par le SIAAP	Mairies : remontées des zones de résurgence des réseaux d'assainissement
		Chauffage et climatisation	<i>Information non disponible</i>	<i>Information non disponible</i>	PREF : Liens avec associations de sécurité civile pour la mise en œuvre de moyens palliatifs (distribution de couverture, etc.)	Mairies : distribution de moyens palliatifs et ouverture de salles chauffées
		Gaz	GRT/GrDF alertent les autorités publiques en cas de défaillance sur les réseaux	Zone : gestion avec GRT et GrDF	PREF : contact avec GrDF en cas de difficultés+aide à la résolution (réquisitions, etc.)	Mairies : soutien à la manœuvre

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 45 sur 54	

Fonction	Catégorie	Problématique	Niveau national	Niveau zonal	Niveau départemental	Niveau communal
Protection des populations et continuité de la vie socio-économique	Autres problématiques	Protection du patrimoine culturel	Information non disponible	Zone : Soutien à la manœuvre pour les grands musées et bibliothèques	PREF : Transmet l'alerte à la STAP et soutien à la manœuvre	Mairies : soutien à la manœuvre
		Education nationale	EN : Informe les établissements sur les comportements à adopter	Zone : Assure le lien avec le niveau académique Conseil Régional : gestion des lycées avec l'EN	PREF : Transmet l'alerte à la DSDEN CG : gestion des collèges avec l'EN	Mairies : gestion des écoles (maternelles, élémentaires et primaires) avec l'EN
		Parkings et caves	MINT : campagne d'information et consignes de comportement	PP : campagne d'information et consignes de comportement	PREF : relai des campagnes nationales et zonales et compléments d'information pour le niveau départemental	Mairies : relai des campagnes d'information et des consignes de comportement + communication ciblée localement
		Ecoute entreprises	Information non disponible	Information non disponible	PREF : Assure un lien avec le tissu économique afin de suivre la situation sur le département et de répondre à des demandes particulières	Mairies : remonte les problématiques particulières
Procédures de soutien à la gestion de crise	Soutien opérationnel	Bases d'appui inter-opérateurs	Information non disponible	Zone : Gestion et approvisionnement des bases d'appui inter-opérateurs	Néant	Néant
		Hébergement	Néant	Zone : Recherche les lieux d'accueil à l'extérieure de la zone	PREF : recherche lieux accueil	Mairies : propose lieux d'accueil
		Evacuation	Définit les conditions pour une évacuation de la population	Zone : Décide des évacuations et assure la communication à la population sur les zones à évacuer ou à ne pas évacuer	PREF : soutien à la manœuvre	Mairies : soutien à la manœuvre
		Moyens	Information non disponible	Information non disponible	PREF : Transmission des besoins à la zone	Mairies : Transmission des besoins à la préfecture
		Cadre juridique	Définit le cadre juridique de la crise	Zone : apporte un support pour la rédaction des dérogations et des réquisitions	PREF : Rédige et publie les dérogations et réquisitions nécessaires	Mairies : diffuse les dérogations et réquisitions
		Dépense publique	BERCY : Alloue les budgets nécessaires à la gestion de crise	Zone : Apporte un support sur les justificatifs à apporter aux dépenses	PREF : Fournie les justificatifs pour les dépenses	Mairies : fournit les justificatifs pour les dépenses


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 46 sur 54	

Fonction	Catégorie	Problématique	Niveau national	Niveau zonal	Niveau départemental	Niveau communal
Procédures de soutien à la gestion de crise	Information et communication	Alerte	MEDDE : Publie les bulletins Schapi	Zone : Alerte les départements et les grands opérateurs	PREF : alerte des mairies et des services départementaux	Mairies : alerte des populations
		Information du public	MINT : campagne d'information et consignes de comportement	PP : campagne d'information et consignes de comportement	PREF : relai des campagnes nationales et zonales et compléments d'information pour le niveau départemental	Mairies : relai des campagnes d'information et des consignes de comportement + communication ciblée localement
		Communication	CIC : Informe les médias sur la situation et l'état des réseaux	Zone : Relais l'information gouvernementale et apporte des compléments spécifiques à la zone Répond aux journalistes	PREF : Relais l'information gouvernementale et apporte des compléments spécifiques au département Répond aux journalistes	Mairies : relaie l'information
		Circulation de l'information	COGIC : Point de situation quotidien pour la CIC et support pour la réalisation de cartographie	Zone : Gestion de CRISORSEC et rédaction d'un point de situation quotidien sur l'activité de CRISORSEC Prépare et diffuse une cartographie de l'inondation et des secteurs impactés	PREF : Renseigne CRISORSEC et fait des points de situation réguliers	Mairies : rédige des points de situation réguliers

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	<b>INONDATION</b>		Page 47 sur 54

#### 4. Annexe 4 : Messages GALA


Les modèles des messages GALA sont disponibles en format dématérialisé sur le réseau de la préfecture. Les messages pour une vigilance jaune avec prévision de passage en vigilance orange et pour l'activation d'un COD restreint, sont présentés ci-dessous à titre d'exemple.

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	<b>Département en          VIGILANCE JAUNE          avec prévision de passage          en VIGILANCE ORANGE</b>  <b>INONDATION</b>
---	---

Date : <b>XXX</b>	Heure : <b>XXX</b>
-------------------	--------------------

Destinataires	
<p style="text-align: center;"><u>Pour action :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 36 communes / Conseil Général / AMD92</li> <li>- <b>Services de l'Etat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Préfecture 92</i></li> <li>SDCI / DDPP / DFME / DRH / SIDSIC / DAJAL / DDFIP / DDCS               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Service de secours</i></li> </ul> </li> <li>BSPP / SAMU 92               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Ordre Public</i></li> </ul> </li> <li>DMD / DOPC / DTSP 92 / STR / CRS               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Directions régionales et départementales</i></li> </ul> </li> <li>DRIEE-UT92 / ARS-DT 92 / DRIEA-UT92 / DSDEN / DIRECCTE-UT92 / DRIHL-UT92 / STAP-UT92</li> </ul> </li> <li>- <b>Opérateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Electricité</i></li> <li>ErDF               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Gaz</i></li> </ul> </li> <li>GrDF               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Eau Potable</i></li> </ul> </li> <li>Lyonnaise des eaux / Eau et Force / Véolia / SPIG / SEVESO / SMGSEVESO / SEDIF               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Déchets &amp; Assainissement</i></li> </ul> </li> <li>SIAAP / SYELOM / SYCTOM               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Transport en commun</i></li> </ul> </li> <li>RATP / SNCF               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Télécoms</i></li> </ul> </li> <li>SFR / Bouygues Telecoms / Orange               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Routes</i></li> </ul> </li> <li>DiRIF / Cofiroute               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Hydrocarbures</i></li> </ul> </li> <li>Total / TRAPIL / SDPN / CCMP / SOGEPP / Ports de Paris               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Entreprises et Quartier de la Défense</i></li> </ul> </li> <li>CCI HdS / CMA / AUDE / Defacto</li> </ul> </li> <li>- <b>Associatifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>CRF / ADPC / UDIOM / Secours Catholique</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><u>Pour information :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- COZ</li> <li>- PRIF</li> <li>- Sous-préfets</li> <li>- Météo France</li> <li>- SPC</li> <li>- VNF</li> </ul>

Expéditeur
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles des Hauts-de-Seine
Téléphone : 01 40 97 20 00 Télécopie : 01 40 97 22 58 Courriel : pref-defense-protection-civile@hauts-de-seine.gouv.fr

 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 48 sur 54	

Hauteur d'eau : (voir les profils de crues dans les Hauts-de-Seine dans la DS ORSEC Inondation)

Station	Crues historiques (m)			Observations (m)		Prévisions
	1910	1982	2001	JJ/MM à HH	JJ/MM à HH	
<b>Paris Austerlitz Débit (Seine)</b>	8,62	6,15	5,21	XXX	XXX	XXX
<b>Chatou (Seine) en NGF ortho</b>	27,40	25,75	24,86	XXX	XXX	XXX

**Le département des Hauts-de-Seine est en vigilance jaune avec prévision de passage en vigilance orange.**

Circonstances / Description : (texte à modifier selon les indications du SPC et de Météo France)

Conseils de comportement : (texte à modifier selon les indications de Météo France)


Chacun peut suivre l'évolution des prévisions météo et des cours d'eau sur les sites internet :


<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

<http://www.vigicrues.gouv.fr>

Ou en appelant un opérateur météo : 05 67 22 95 00 (numéro non surtaxé Météo-France)



 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	<b>INONDATION</b>		Page 49 sur 54


 PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	<b>Activation du          Centre Opérationnel Départemental          COD Inondation RESTREINT</b>
---	---

Date : <b>XXX</b>	Heure : <b>XXX</b>
-------------------	--------------------

<b>Destinataires</b>	
<u>Pour action :</u>	<u>Pour information :</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil Général / AMD92</li> <li>- <b>Services de l'Etat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Préfecture 92</i></li> </ul> </li> <li>SDCI / SIDSIC           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Service de secours</i></li> </ul> </li> <li>BSP / SAMU 92           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Ordre Public</i></li> </ul> </li> <li>DMD / DOPC / DTSP 92           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Directions régionales et départementales</i></li> </ul> </li> <li>DRIEE-UT92 / ARS-DT 92 / DRIEA-UT92</li> <li>- <b>Opérateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Electricité</i></li> </ul> </li> <li>ErDF           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Gaz</i></li> </ul> </li> <li>GrDF           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Transport en commun</i></li> </ul> </li> <li>RATP / SNCF</li> <li>- <b>Associatifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>CRF / ADPC / UDIOM</i></li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- COGIC</li> <li>- COZ</li> <li>- PRIF</li> <li>- Sous-préfets</li> <li>- 36 communes</li> <li>- Météo France</li> <li>- SPC</li> <li>- VNF</li> <li>- <b>Services de l'Etat :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Préfecture 92</i></li> </ul> </li> <li>DAJAL / DDFIP / DDCCS / DFME / DRH / DDPP           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Ordre Public</i></li> </ul> </li> <li>STR / CRS           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Directions régionales et départementales</i></li> </ul> </li> <li>DIRECCTE-UT92 / DRIHL-UT92 / STAP-UT92 / DSDEN</li> <li>- <b>Opérateurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Eau Potable</i></li> </ul> </li> <li>Lyonnaise des eaux / Eau et Force / Véolia / SPIG / SEVESC / SMGSEVESC / SEDIF           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Déchets &amp; Assainissement</i></li> </ul> </li> <li>SIAAP / SYELOM / SYCTOM           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Télécoms</i></li> </ul> </li> <li>SFR / Bouygues Telecoms / Orange           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Routes</i></li> </ul> </li> <li>DiRIF / Cofiroute           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Hydrocarbures</i></li> </ul> </li> <li>Total / TRAPIL / SDPN / CCMP / SOGEPP / Ports de Paris           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Entreprises et Quartier de la Défense</i></li> </ul> </li> <li>CCI HdS / CMA / AUDE / Defacto</li> <li>- <b>Associatifs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <i>Secours Catholique</i></li> </ul> </li> </ul>

<b>Expéditeur</b>
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles des Hauts-de-Seine
Téléphone : 01 40 97 36 68 Télécopie : 01 40 97 36 75 Courriel : pref-defense-protection-civile@hauts-de-seine.gouv.fr

<p><b>OBJET : ACTIVATION DU CENTRE OPERATIONNEL DEPARTEMENTAL</b>  <b>COD Inondation RESTREINT</b></p> <p><b>En raison des inondations en cours dans le département et du passage en vigilance orange, le Préfet des Hauts de Seine a décidé d'activer le centre opérationnel départemental dans sa configuration COD Inondation RESTREINT.</b></p> <p><b>En conséquence, il vous est demandé de rejoindre le COD situé au 2<sup>ème</sup> étage de la préfecture (code d'entrée : 75013) dans les plus brefs délais.</b></p>
---


 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 50 sur 54

## ***5. Annexe 5 : Boîtes à outils des cellules***

Certaines cellules ont des outils spécifiques qui ont été développés afin de simplifier la gestion d'une crise inondation. Ces outils permettent d'appuyer les services dans la réalisation des tâches à accomplir listées dans les fiches mission. Ils sont donc référencés dans la colonne *Boîte à outils* afin de retrouver rapidement quels outils correspondent à quels tâches.

Ces outils sont disponibles en format dématérialisé sur le réseau de la préfecture. Cela permet de s'assurer que les versions utilisées sont à jour (sa mise à jour se fera annuellement, voir Introduction). Ils sont regroupés de la manière suivante :

- a. La cellule Réseaux***
- b. La cellule Secours et Santé***
- c. La cellule Collectivités Territoriales***
- d. La cellule Education Nationale***
- e. La cellule Ecoute Entreprises***
- f. La cellule Juridique et Finance***
- g. La cellule Logistique et Continuité***
- h. Sauvegarde et retour à la normale***

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 51 sur 54	


## **6. Annexe 6 : Cartographies**

De manière analogue aux boîtes à outils des cellules, certaines cellules ont développé une cartographie spécifique à l'inondation. Ces cartes permettent de visualiser les impacts d'une crue et, dans certains cas, de connaître les actions de gestion de crise permettant d'y pallier.

Ces cartes sont disponibles en format dématérialisé sur le réseau de la préfecture. Cela permet de s'assurer que les versions utilisées sont à jour (sa mise à jour se fera annuellement, voir Introduction). Elles sont regroupées de la manière suivante :

- a. Cartographie scénarios régionaux ORSEC 2005**
- b. Cartographie électricité ErDF**
- c. Cartographie gaz GrDF**
- d. Cartographie routière DOPC**
- e. Cartographie routière DRIEA**
- f. Cartographie entreprises CCI HdS**
- g. Cartographie télécoms Orange**

Ces cartes, cruciales pour le travail d'anticipation, doivent être utilisées avec précaution car elles se basent en partie sur les cartographies des scénarios régionaux qui comportent un certain nombre d'imprécisions (voir Titre 1).

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	INONDATION	Page 52 sur 54	

## **7. Annexe 7 : Glossaire**

### **- A -**

- ADPC : Association Départementale de la Protection Civile
- ARS : Agence Régionale de Santé
- AUDE : Association des Utilisateurs de la Défense

### **- B -**


- BSPP : Brigade de Sapeurs Pompiers de Paris

### **- C -**

- CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
- CIC : Cellule Interministériel de Crise
- CIP : Cellule d'Information du Public
- COD : Centre Opérationnel Départemental
- COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle de Crise
- COZ : Centre Opérationnel Zonale
- CRF : Croix-Rouge Française

### **- D -**

- DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- DG : Disposition Générale
- DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise
- DIRECCTE : Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- DIRIF : Direction des Routes Île-de-France
- DMD : Délégation Militaire Départementale
- DOPC : Direction de l'Ordre Public et de la Circulation
- DOS : Directeur des Opérations de Secours
- DOSTL : Direction Opérationnelle des Services Techniques et Logistiques
- DRIAF : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
- DRIEA : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement
- DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 53 sur 54

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DS : Disposition Spécifique

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

DT ARS : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

DTSP : Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité

- E -

EMS : Etablissement Médico-Sociaux

ErDF : Electricité réseau Distribution France

- G -

GrDF : Gaz réseau Distribution France

- M -

MHRV : Malade à Haut Risque Vital

- N -

NGF69 : Nivellement Général de la France de 1969

- O -

ODM : Ordre de Malte

ORSEC : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile

- P -

PRPDE : Personne Responsable de la Production / Distribution de l'Eau

- R -

RATP : Régie Autonome des Transports Parisiens

RDI : Référent Départemental Inondation

- S -


SDCI : Service Départemental de Communication Interministérielle

SGZDS : Secrétariat Général de la Zone de Défense et de Sécurité

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer français

SPC : Service de Prévision des Crues

 <small>LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	Préfecture des Hauts-de-Seine / SIDPC 92 Dispositif ORSEC	Date : 31/01/2014	Mise à jour : 31/01/2014
	PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE	INONDATION	Page 54 sur 54

STAP : Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine

- V -

VNF : Voies Navigables de France

- U -

UT : Unité Territoriale